

**Van:** Le CRISP <no-reply-mailing=crisp.be@mail62.wdc03.rsgsv.net> namens Le CRISP  
<no-reply-mailing@crisp.be>  
**Verzonden:** donderdag 24 juli 2014 16:15  
**Aan:** Nieuwsarchief  
**Onderwerp:** Le Sénat et ses réformes successives

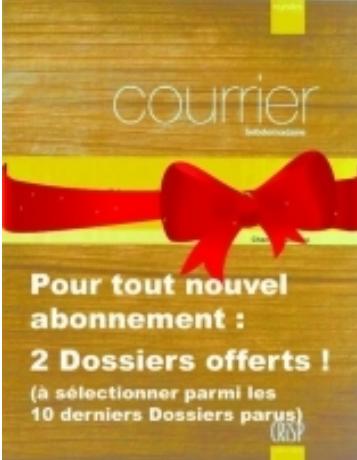
24 juillet 2014

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#).

**CRISP** Centre de recherche et d'information socio-politiques

*Nouveau Courrier hebdomadaire*

[!\[\]\(f58128c41dc307543fa2591fa073e87a\_img.jpg\)](#) [!\[\]\(f5126919fb264baa65afc980ba29ad65\_img.jpg\)](#)



[Courrier hebdomadaire](#)  
[Abonnement](#)  
[40 numéros par an](#)  
[Version papier et électronique](#)

**Le Sénat et ses réformes successives**

**Courrier hebdomadaire n° 2219-2220,**  
par C. Sägesser, C. Istasse, 114 p., 2014

**COMMANDER EN LIGNE** 

*Pour la Belgique, vous ne payez rien lors de la commande. Vous nous réglez par virement bancaire dans les 30 jours après la réception.*

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, le Sénat a connu le plus important changement de son histoire. Sa composition et ses compétences ont fait l'objet de profonds remaniements. Sans constituer à proprement parler une institution nouvelle, le Sénat, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, n'a plus guère de points communs avec ce qu'il a été jusqu'aux élections du 25 mai 2014.

Longtemps, cette assemblée a été l'une des institutions les plus stables de la Belgique. Cette situation a pris fin en 1993, lorsque le processus de fédéralisation du pays a commencé à la transformer en chambre de réflexion et en lieu de dialogue des entités fédérées. En 2014, cette évolution de la nature du Sénat a été pleinement réalisée. Il en résulte plusieurs ruptures radicales avec la situation qui prévalait depuis la création du Parlement belge, en 1831.

Désormais, le Sénat ne compte plus aucun élu direct et la catégorie des sénateurs de droit a disparu. Le Sénat est devenu une

assemblée non permanente. Ses missions ont été fortement réduites et il a été mis fin au régime bicaméral traditionnel.

Caroline Sägesser et Cédric Istasse présentent cette nouvelle mouture du Sénat. Ils la replacent également dans sa profondeur historique, en retracant l'histoire des diverses réformes que cette assemblée a connues entre 1831 et 2014.

*Copyright © 2014 CRISP | Information, Tous droits réservés.  
Vous recevez cette lettre d'information car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion du CRISP.*

**Notre adresse postale :**  
CRISP  
Place Quetelet 1A  
Saint-Josse-ten-Noode 1210  
Belgique

[Se désinscrire](#) | [Modifier ses informations](#)